

“Déjeuner” de la gouvernance du 27 Juin 2001
Rencontre avec M. P. Venturini, secrétaire général du Conseil Economique et Social

Dans son introduction, la modératrice a souligné que l'enjeu de la participation de la société civile à la construction européenne est important mais redoutable. Les exemples récents des manifestations de Göteborg et du non irlandais à Nice sont la preuve d'un déficit démocratique en Europe. La société civile n'est pas favorable, dans son ensemble, à l'Europe. La société civile ne doit pas être réduite aux ONGs, les partenaires sociaux en font partie également.

La Commission entretient des dialogues avec des groupes européens d'ONGs et de partenaires sociaux, mais ceux-ci sont-ils représentatifs de la société civile ? Il faudrait qu'il y ait un travail dans la société civile elle-même pour qu'elle représente mieux les enjeux de la société.

P. Venturini a ensuite commencé son exposé en constatant qu'aujourd'hui, l'Europe avance trop vite pour le citoyen européen. Il y a un contraste fort entre un agenda européen très chargé et un désenchantement de l'opinion publique. Les citoyens n'arrivent plus à assimiler tout ce qui arrive au niveau européen.

Pour changer cela :

- le projet européen à besoin de relais, d'intermédiaires
- il faut clarifier la situation aux yeux de la société civile
- le CES peut-être un partenaire pour les institutions, et pour la Commission en particulier.

Pour être mieux compris, le projet européen a besoin de relais vers le citoyen européen, ce qui n'existe pas à l'heure actuelle. Il existe une Europe des institutions, une Europe des entreprises, une Europe des lobbies, mais les corps intermédiaires n'existent pas assez.

Il y a déjà eu une première initiative de la Commission pour faire exister une Europe intermédiaire : le Dialogue Social au milieu des années 80. Ce partenariat, avec l'UNICE par exemple, a porté ses fruits.

La démocratie n'est en effet pas seulement le corps des institutions représentatives, c'est aussi le fait d'organiser le débat. Les institutions européennes ne suffisent plus en elles-mêmes, il faut un débat autour.

Ce projet n'est pas une alternative aux institutions, mais une complémentarité. C'est de la démocratie participative. Et ce débat doit être structuré autour de la société civile, qui est liée dans chaque Etat membre à une histoire et à une culture. P. Venturini salue le courage de la Commission d'avoir lancé ce débat sur la gouvernance.

Mais qu'est-ce que la société civile ?

On parle aujourd'hui de la société civile dans les médias, qui en renvoient une image brouillée. Or cette notion est ancienne, et a pris le sens de ce qui est en dehors du pouvoir au cours du XVIII^{ème} siècle. Le problème de la société civile organisée (SCO), c'est la question de sa représentativité. Qui parle au nom de quoi ? Qu'en est-il de l'indépendance et de la transparence ? Quid du financement ?

Il faut faire attention à ne pas mettre sur le même plan les ONGs et les institutions. C'est pour cette raison que le CES est utile. Le concept de société civile a été introduite dans le Traité avec le CES, dans l'article 257. Le CES donne une représentation européenne de la société civile. Quelle est sa valeur ajoutée potentielle ? Il apporte l'expertise de 222 personnes. Il constitue un pont entre l'Europe des institutions et la société civile. Le CES peut également permettre de décompresser les services de la Commission. Les collaborations entre certaines DGs et le CES sont fréquentes. Il faut aller dans le sens d'une bonne instrumentalisation de CES par les institutions européennes.

Questions

Les questions ont porté sur les responsabilités à donner ou pas aux ONGs, à la façon de les impliquer plus dans la construction du projet européen, en passant de la simple consultation à la véritable prise de décision, et enfin à une éventuelle refonte des différents comités consultatifs auprès de la Commission dans le CES.

Il faut offrir des enceintes pour le dialogue et avoir un projet. L'Union économique et monétaire, l'élargissement cela ne suffit pas.

Le dialogue social doit être l'apanage des partenaires sociaux, car ils sont les seuls à pouvoir engager leur responsabilité ; mais le CES peut fournir une enceinte où certains aspects peuvent être débattus entre toutes les parties prenantes (par exemple le congé parental).

Il y a un devoir de visibilité des travaux du CES alors que culturellement, certains Conseillers ne sont pas enclins à communiquer. La valeur ajoutée du CES est notamment dans l'approche horizontale des dossiers contrairement à d'autres O.N.G. ou lobbies plus spécifiques. De ce point de vue, fondre les comités consultatifs dans le CES, n'est peut-être pas une bonne idée, dans la mesure où il faut lui garder son caractère horizontal.

Le fait de multiplier les corps intermédiaires est vu comme un moyen de limiter l'expression des points de vue des personnes les plus radicalisées dans la société civile.

Enfin le CES entend être partie prenante du grand débat sur l'avenir de l'Union.